

Réunion téléphonique du 3 avril 2019

P.V. n° 32

Présidence : M. GUIGNARD.

Présents : MM. CHARBONNIER – DEL MOLINO.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

CHAMPIONNATS

SENIORS REGIONAL 3

Match n° 20454625 – Poule B – La Ligugéenne (2) / F.C. Nord 17 du 23/03/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 01/04/2019 qui **donne match perdu par pénalité au F.C. Nord 17.**

Match n° 20489603 – Poule E – F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne / A.S. Panazol du 23/03/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 01/04/2019 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 20455681 – Poule J – E.S. Blanquefortaise (2) / F.C. Médoc Océan du 24/03/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 01/04/2019 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 20455946 – Poule L – C.A. Ste-Hélène / La Jeanne d'Arc de Dax du 24/03/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 01/04/2019 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Présidence,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 04/04/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.